

HORS *Feu.*

BULLETIN D'INFORMATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Jacques P. Dupuis
Nouveau ministre
de la Sécurité publique
P. 2

Deuxième schéma conforme aux orientations
La MRC de L'Islet opte pour le partage
des ressources
P. 3-4

MRC d'Antoine-Labelle
Un autre schéma conforme
aux orientations
P. 4

1^{er} septembre 2005
Une date importante pour la formation
P. 9

Le PCPC
Vous connaissez?
P. 14



Le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis, occupe également les fonctions de vice-premier ministre, leader parlementaire du gouvernement et vice-président du Comité des priorités.

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous par l'entremise du bulletin *Hors Feu*. Je tiens tout d'abord à préciser qu'avant même de devenir ministre de la Sécurité publique, j'ai toujours eu beaucoup de respect pour le travail accompli par le personnel des services de sécurité incendie. En plus de prévenir et de combattre les incendies et les sinistres, les pompiers doivent effectuer des opérations de sauvetage. Exercer le métier de pompier comporte certains dangers. Nous sommes chanceux de pouvoir compter au quotidien sur le dévouement de femmes et d'hommes qui, par leurs interventions efficaces et rapides, assurent en tout temps notre protection et celle de nos biens.

Au fil des ans, le secteur de la sécurité incendie a subi d'importants changements tels que la réalisation des schémas de couverture de risques et l'application du règlement sur les exigences de formation. Bien que plusieurs étapes aient déjà été franchies, il faut poursuivre nos efforts afin de toujours améliorer notre capacité de prévention et d'intervention. J'entends donc consacrer les efforts nécessaires pour mener à terme cette réforme fort attendue de tous les intervenants en sécurité incendie. Je compte également sur votre participation et sur votre engagement pour atteindre cet objectif. ✪

Le ministre de la Sécurité publique
Jacques P. Dupuis

Nouveau sous-ministre associé

M. Michel C. Doré



Depuis le 9 mai dernier, M. Michel C. Doré est le sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie.

Titulaire d'une maîtrise en santé publique et d'un doctorat en sociologie des organisations complexes et de la gestion des catastrophes, M. Doré a à son actif plus de vingt ans d'expérience dans les services d'urgence, dont dix-sept en sécurité civile. Plus précisément, il a été coordonnateur en sécurité civile à Boucherville durant sept années. Il a aussi travaillé dans le milieu de l'éducation comme enseignant au Collège de la protection civile du Canada pendant quinze ans et comme chargé de cours en gestion des risques à l'École Polytechnique de Montréal et à l'Université du Québec à Montréal au cours des six dernières années. De plus, M. Doré a coordonné les travaux de recherche de l'étude intitulée *La pratique de la gestion de sinistre au Québec* demandée par la Commission scientifique et technique chargée d'analyser les événements relatifs à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998.

Lors de l'annonce de sa nomination, le nouveau sous-ministre associé s'est dit très heureux de pouvoir travailler avec le milieu de l'incendie : « Je me considère privilégié de participer avec vous aux travaux déjà entrepris et à venir pour améliorer la sécurité incendie et la sécurité civile au Québec. » ✪

Deuxième schéma conforme

La MRC de L'Islet opte pour le partage des ressources

Par **Karine Lemaire**

Après la MRC de la Rivière-du-Nord, c'était au tour de la MRC de L'Islet de recevoir du ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis, l'attestation de conformité pour son schéma de couverture de risques. Voici un survol des mesures incluses au schéma de cette MRC située dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Le chargé de projet de la MRC de L'Islet, M. Pierre Boucher, aussi directeur du Service de sécurité incendie de Saint-Marcel, a mis trois ans à élaborer le schéma de couverture de risques. La version définitive du schéma, déposée au Ministère le 25 novembre 2004, a été jugée conforme aux huit objectifs énoncés dans les *Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie*. Par conséquent, l'attestation de conformité a été signée par le ministre le 28 février 2005. « Je suis particulièrement heureux de constater que la MRC a complété cet important exercice régional de planification de la sécurité incendie sur son territoire. Il contribuera certainement à relever le niveau de protection des personnes et de leurs biens », souligne le député de Montmagny-L'Islet, M. Norbert Morin, qui représentait le ministre lors de la remise de l'attestation.

Il y a bien des avantages à élaborer un schéma de couverture de risques. Selon M. Boucher, un exercice de planification comme celui-là a aidé tous les intervenants à mieux comprendre leurs responsabilités en sécurité incendie. « Il a également permis, en matière de prévention et d'intervention, d'adopter une attitude qui favorise la gestion efficace des ressources humaines, matérielles et financières. Le but visé est de réduire les pertes humaines et matérielles », explique celui qui travaille dans le milieu de la sécurité incendie depuis 20 ans.



Photo : MRC de L'Islet

Le scénario d'optimisation retenu consiste en la mobilisation automatique d'une ou de plusieurs casernes lors de l'appel initial.

La responsable du dossier et conseillère juridique à la MRC de L'Islet, M^e Karine Simard, et le chargé de projet, M. Pierre Boucher, ont travaillé à l'élaboration du schéma de couverture de risques.

sera établie en fonction du risque rencontré », explique M. Boucher. Les services de sécurité incendie devront donc s'assurer de la disponibilité de leurs pompiers, puisque la couverture du territoire, pour les incendies de bâtiments, se fera dorénavant en mobilisant, dès l'appel initial, les ressources d'une ou de plusieurs casernes. « Ainsi, les municipalités mettront en commun leurs ressources en plus d'uniformiser, notamment, leurs procédures d'intervention et leur système de communication », ajoute-t-il. C'est la MRC de L'Islet qui aura la responsabilité de coordonner ces actions afin de permettre aux municipalités d'harmoniser leurs façons de faire.

D'autres mesures visant une intervention efficace seront implantées sur le territoire de la MRC, comme :

- s'assurer que les pompiers disposent de véhicules et d'équipement conformes aux normes;
- élaborer, d'ici cinq ans, des plans d'intervention pour tous les risques très élevés;
- former les pompiers selon le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*.

Les municipalités souhaitent également encadrer la formation continue des pompiers par un programme d'entraînement efficace. Élaboré par la MRC de L'Islet, ce programme d'entraînement se basera sur la norme NFPA 1500, *Norme relative au programme de santé et de sécurité du travail dans les services d'incendie*. Il s'appuiera aussi sur les entraînements prévus dans les programmes de formation *Pompier I* et *Pompier II* de l'École nationale des pompiers du Québec.

La MRC de L'Islet en chiffres

• Superficie :	2 092 km ²
• Population :	19 368
• Municipalités :	14
• Services de sécurité incendie :	13
• Pompiers et officiers :	220
• Véhicules d'intervention :	30

Une intervention améliorée

Le schéma de la MRC de L'Islet confirme que les treize services de sécurité incendie sur son territoire conserveront leur autonomie. Toutefois, ils concluront des ententes d'entraide automatique et déploieront les ressources nécessaires pour intervenir efficacement dans les périmètres urbains. « Peu importe la localisation de l'incendie, la force de frappe dépêchée sur les lieux



Une expertise en prévention

En ce qui a trait à la prévention, le schéma prévoit que la MRC de L'Islet aura la responsabilité de développer une expertise, particulièrement en recherche des causes et des circonstances des incendies.

Elle concevra en outre divers programmes de prévention en sécurité incendie, principalement sur les aspects suivants :

- la vérification des avertisseurs de fumée;
- les activités de sensibilisation et d'éducation du public;
- l'évaluation et l'analyse des incidents;
- la révision et l'uniformisation de la réglementation municipale;
- l'inspection périodique des risques plus élevés.

Pour mettre en œuvre ces programmes, les municipalités collaboreront avec la MRC qui a engagé, à cet effet, une personne spécialisée en prévention. De plus, la MRC prévoit utiliser les outils d'éducation du public produits par le Ministère.

Une collaboration entre les municipalités et la MRC

Que ce soit dans les domaines de l'intervention ou de la prévention, le personnel de la MRC de L'Islet travaillera en collaboration avec les municipalités pour organiser et coordonner certaines fonctions liées à la sécurité incendie, notamment :

- gérer la formation des pompiers grâce à une entente avec l'École nationale des pompiers du Québec;
- s'assurer que le traitement des appels en incendie sera réalisé par un même centre d'appel d'urgence;
- mettre en place une structure d'achats en groupe;
- établir des procédures uniformes lors des interventions.

Des mesures adaptées à la réalité

De l'avis de M. Boucher, les mesures retenues au schéma sont adaptées à la réalité de la MRC de L'Islet. « Malgré les échéances serrées, il y a eu une bonne participation de tous les intervenants lors des nombreuses réunions tenues par le comité de sécurité incendie au cours de l'élaboration du schéma », se réjouit-il.

M. Boucher, qui occupe dorénavant le poste de coordonnateur en sécurité incendie à la MRC, se dit heureux d'avoir eu la chance de participer au virage majeur que vient de prendre la sécurité incendie grâce au schéma de couverture de risques. « J'ai ainsi pu contribuer à la création d'une approche beaucoup plus efficace qui vise à mieux protéger les citoyens et le patrimoine québécois », conclut-il. ❖

Information :

M. Pierre Boucher
 Coordonnateur en sécurité incendie
 MRC de L'Islet
 (418) 598-3076

Un autre schéma conforme aux orientations

Par Karine Lemaire

Le schéma de couverture de risques de la MRC d'Antoine-Labelle a été jugé conforme aux orientations par le ministre de la Sécurité publique.



Photo : MRC d'Antoine-Labelle

M. André Brunet, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle et M^{me} Nathalie Sigouin, chargée de projet.

Principales mesures inscrites à son schéma :

- Mettre en place des mesures de prévention supplémentaires dans les secteurs qui ne bénéficient pas d'une intervention efficace. Ces mesures concernent notamment des visites de prévention plus fréquentes dans les bâtiments et la priorité donnée à la vérification des avertisseurs de fumée
- Conclure des ententes d'entraide pour permettre le déploiement à l'alerte initiale de plusieurs services de sécurité incendie lors d'un incendie
- Uniformiser et mettre à jour la réglementation municipale sur les avertisseurs de fumée
- Confier à une personne qualifiée la recherche des causes et des circonstances d'un incendie
- Réaliser des plans d'intervention type et mettre en place un programme d'inspection pour les risques très élevés
- Conclure une entente avec l'École nationale des pompiers du Québec pour former les pompiers de la MRC et pour mettre en place un programme d'entraînement
- Regrouper les achats et l'entretien des équipements des municipalités au sein de la MRC

Attestation délivrée le 11 avril 2005

Chargée de projet : M^{me} Nathalie Sigouin ❖

Information :

MRC d'Antoine-Labelle
 (819) 623-3485
www.mrc-antoine-labelle.qc.ca

L'atteinte des objectifs du schéma

Comment s'en assurer?

Par **Karine Lemaire**

Après l'adoption du schéma de couverture de risques, le travail n'est pas terminé pour les municipalités locales et pour la MRC. En effet, elles doivent réaliser, selon le calendrier établi, les mesures prévues à leur plan de mise en œuvre. Différents moyens sont à leur disposition pour vérifier si ces mesures atteignent les objectifs du schéma.

Les rapports d'incendie

Tout le long de l'année, les municipalités peuvent se servir des rapports d'incendie pour s'assurer que les mesures mises en place atteignent les objectifs fixés au schéma. Par exemple, les municipalités peuvent vérifier si leur temps de réponse s'améliore ou si le nombre d'incendies diminue.

Le comité en sécurité incendie

La MRC peut également, en accord avec les municipalités qui en font partie, maintenir son comité en sécurité incendie pour faire le suivi de son schéma ou pour analyser des questions d'intérêt régional. Ce comité est idéalement composé des représentants de la MRC et des services de sécurité incendie, des élus municipaux et du responsable du dossier à la MRC.

Le rapport d'activité annuel

Selon la *Loi sur la sécurité incendie*, les municipalités ou les MRC et les régies chargées de l'application des mesures prévues à leur schéma devront produire chaque année un rapport d'activité et le transmettre au ministre de la Sécurité publique au plus tard le 31 mars de l'année suivante.

Ce rapport contiendra notamment des indicateurs pour mesurer l'atteinte des objectifs du schéma, comme le taux de pertes matérielles par habitant ou le nombre de logements avec un avertisseur de fumée en état de fonctionner.

« Le rapport d'activité annuel permettra aussi de rendre compte des activités réalisées dans l'année financière et de présenter les projets prévus pour la nouvelle année », souligne le chef du Service du soutien à l'organisation municipale en sécurité incendie au Ministère, M. Robert Lortie. Avec ce rapport, les autorités municipales pourront mieux planifier ce qui reste à faire pour se conformer à l'échéancier de leur plan de mise en œuvre. ✚

Aide financière jusqu'à 40 000 \$ pour la MRC

La MRC qui a reçu l'attestation du ministre pour son schéma de couverture de risques est admissible à une aide financière du Ministère pour réaliser, lors de la première année, une ou plusieurs mesures à caractère régional prévues à son plan de mise en œuvre. Le montant de l'aide est limité à 75 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence de 40 000 \$. Une première tranche de 20 000 \$ est versée à la signature du protocole d'entente et la dernière sur production du rapport final d'activité.

Information :

Loi sur la sécurité incendie

Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie

Contenu et conditions d'établissement du schéma de couverture de risques

www.msp.gouv.qc.ca/incendie, sous la rubrique *Schéma de couverture de risques*

Schémas de couverture de risques

État d'avancement des travaux

Le tableau suivant indique les étapes réalisées par les MRC et les grandes villes dans l'élaboration de leur schéma de couverture de risques. Signalons que trois MRC ont reçu l'attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique et 42 autorités régionales ont déposé leur schéma au Ministère. ✚

Étapes franchies	Nombre de MRC et de grandes villes
Chargé de projet en poste	93
Programme de travail	103
Comité de sécurité incendie	101
Recensement des mesures et des ressources	101
Historique de l'incendie	100
Mesure des débits d'eau	97
Vérification des véhicules	99
Analyse des risques et classement des bâtiments	99
Rapport d'étape	96
Objectifs de protection	93
Avis des municipalités sur les objectifs	79
Scénario d'optimisation	79
Intégration des plans de mise en œuvre	62
Consultation de la population	49
Consultation des MRC limitrophes	49
Dépôt du schéma de couverture de risques	42
Attestation de conformité du ministre	3
Signature du protocole de mise en œuvre	2

* En date du 1^{er} juin 2005

**Semaine de la prévention des incendies
Cette année, c'est au tour des aînés!**

Par Lucie Boulanger

La Semaine de la prévention des incendies se tiendra du 9 au 15 octobre prochain sous le thème *Changez de pile pour l'amour*. Elle s'adressera particulièrement aux personnes âgées qui sont les citoyens les plus vulnérables à l'incendie. En continuité avec la campagne de l'an dernier *Ma vie vaut plus qu'une pile*, le but de la Semaine 2005 est encore de faire appel aux jeunes pour transmettre le message de prévention, en comptant cette fois-ci sur les liens affectifs que les enfants entretiennent avec leurs grands-parents. *Changez de pile pour l'amour* leur rappelle donc l'importance de changer régulièrement la pile de l'avertisseur pour qu'il soit toujours en bon état de fonctionner. Du matériel de prévention, produit à l'intention des aînés par le Ministère et ses partenaires, sera distribué durant la Semaine. Les services de sécurité incendie recevront le document d'information qui énumère tous les articles de prévention à commander. Comme chaque année, le matériel commandé sera livré d'ici le début de septembre. ✪

Information :

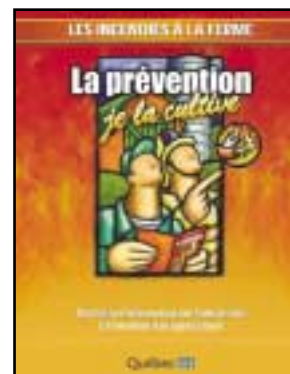
Ministère
de la Sécurité publique
www.msp.gouv.qc.ca/incendie, sous la rubrique *Prévention*
Lucie Boulanger
(418) 646-3351 ou 1 866 702-9214 (sans frais)
lucie.boulanger@msp.gouv.qc.ca



Campagne de prévention des incendies à la ferme

Le lancement de la campagne *La prévention, je la cultive* a eu lieu en janvier dernier à Yamachiche. Ce lancement a été un succès puisqu'à ce jour une trentaine d'ateliers d'information sur le sujet ont été tenus dans diverses régions du Québec. Ces ateliers sont animés par des pompiers qui expliquent les principaux risques d'incendie associés à l'électricité et prodigent des conseils pour les prévenir. Rappelons que du matériel d'animation a été préparé par le ministère de la Sécurité publique, avec le concours de la Corporation des maîtres électriciens du Québec. Les ateliers sont organisés avec la collaboration des services de sécurité incendie des localités visitées et des fédérations régionales de l'Union des producteurs agricoles. ✪

Information : Ministère de la Sécurité publique
Line Lapointe, (418) 646-6909 ou 1 866 702-9214 (sans frais)
Courriel : line.lapointe@msp.gouv.qc.ca



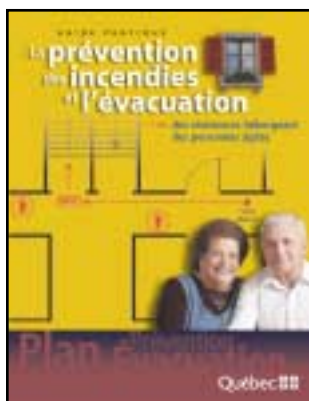
Nouvelle publication du ministère de la Sécurité publique

Guide pratique *La prévention des incendies et l'évacuation des résidences hébergeant des personnes âgées*

Ce guide s'adresse principalement aux responsables des résidences hébergeant des personnes âgées. Il contient des conseils élémentaires de prévention et de sécurité à donner aux résidents. Il indique aussi comment préparer un plan d'évacuation en cas d'incendie et le pratiquer avec l'aide du service municipal de sécurité incendie.

Un nombre suffisant d'exemplaires du guide seront transmis aux services de sécurité incendie afin qu'ils puissent en remettre à chaque responsable de résidence dans leur localité. Les pompiers pourront profiter de la Semaine de la prévention des incendies pour le faire.

Le Guide pratique sera disponible dans le site Web du Ministère au www.msp.gouv.qc.ca/incendie, sous les rubriques *Publications* et *Prévention*. ✪



Fiche d'information

Les barbecues au propane

Par Line Lapointe

Voici, à l'intention des services de sécurité incendie, quelques points à aborder au sujet des barbecues au propane.

L'utilisation du barbecue au propane comporte des risques importants de blessures, d'explosion et d'incendie. Il faut donc savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer en toute sécurité.

Transport de la bombonne en voiture

- Garder la bombonne bien immobilisée en position debout.
- S'assurer que la valve de sécurité est bien fermée.
- Garder une fenêtre ouverte ou le coffre entrouvert.
- S'assurer que les bombonnes de 20 kg (45 lb) sont munies d'un bouchon d'étanchéité.

Vérification du barbecue avant le premier usage de la saison

- Retirer toutes les pièces mobiles.
- Nettoyer l'intérieur et l'extérieur de l'appareil, ainsi que les pièces mobiles.
- Asperger les raccords d'eau savonneuse afin de déceler la présence de fuites.
- Faire remplacer les pièces défectueuses si des bulles se forment lors de l'ouverture du gaz; ces bulles confirment qu'il y a une fuite.
- Remplacer les bombonnes défectueuses ou âgées de plus de 10 ans en les remettant au distributeur de propane. Ne jamais les jeter au rebut, car elles pourraient exploser.

Utilisation du barbecue

- Bien lire les instructions du fabricant.
- Ne jamais utiliser un barbecue à l'intérieur.
- Laisser un mètre (3 pi) entre le barbecue et la structure ou le mur.
- Pour démarrer le barbecue : ouvrir le couvercle, ensuite le gaz, puis un des boutons de contrôle et actionner le bouton de démarrage.
- Ne jamais actionner le bouton de démarrage plus de deux fois.
- Surveiller en permanence un barbecue en fonction. Afin d'éviter les brûlures, ne laisser personne s'amuser autour et ne le déplacer pas lorsqu'il est allumé.
- Éteindre l'appareil en fermant d'abord le robinet de la bombonne et ensuite, une fois la flamme éteinte, les boutons de contrôle.
- Après son utilisation, placer le barbecue loin d'une porte ou d'une fenêtre afin d'éviter l'infiltration de gaz dans la maison en cas de fuite.
- Ne pas laisser le barbecue dans un endroit frais et humide propice aux toiles d'araignée qui représentent un risque d'incendie dans les contrôles.

Quoi faire si le barbecue prend feu

- Fermer le robinet de la bombonne, si possible.
- Fermer le couvercle pour étouffer le feu.
- Composer le 9-1-1.



- Ne pas tenter d'éteindre le feu avec de l'eau. Utiliser un extincteur portatif approprié, comme celui à poudre de type ABC.
- Faire inspecter le barbecue par un professionnel avant de le réutiliser.

Quoi faire si la bombonne prend feu

- Si le feu se situe à la sortie du robinet de la bombonne, s'éloigner rapidement et composez le 9-1-1. Ne pas tenter d'éteindre le feu.

Entreposage du barbecue

- Entreposer le barbecue à l'intérieur, comme dans le cabanon, mais sans sa bombonne.
- Ranger la bombonne dehors en position debout dans un endroit qui est hors de la portée des enfants. Ne jamais entreposer la bombonne à l'intérieur.

Questions suggérées pour discussion

- Connaissez-vous les risques associés à l'usage du barbecue?
- Comment transportez-vous la bouteille de propane?
- Avez-vous déjà utilisé le barbecue à l'intérieur de la maison? ❖

Information :

Conseils de prévention
Printemps... rime avec prudent!
Passez l'été... bien protégé
Ministère de la Sécurité publique
www.msp.gouv.qc.ca/incendie, sous la rubrique *Prévention*

Dépliant
Super-Sécurité et votre barbecue au propane
Régie du bâtiment du Québec
www.rbq.gouv.qc.ca, sous la rubrique *Grand public*

Le site Web du Ministère vous offre du nouveau

Par Line Lapointe

Rubrique Prévention



En parcourant les diverses sections de la rubrique *Prévention*, vous découvrirez les nouveautés suivantes :

Initiatives municipales (pour y accéder :

cliquez sur *Matériel* et ensuite sur *Services de sécurité incendie*)
Cette section est mise à la disposition des services de sécurité incendie pour qu'ils fassent part de leurs réalisations en prévention et en éducation du public. Les services d'incendie pourront également y trouver des suggestions pour organiser une activité dans leur localité.

Fiche d'information sur les barbecues au propane

(pour y accéder : cliquez sur *Matériel* et ensuite sur *Services de sécurité incendie*)

Une nouvelle fiche d'information a été préparée sur les barbecues au propane. Elle contient des conseils de sécurité qui s'adressent aux citoyens. Les services de sécurité incendie peuvent utiliser cette fiche pour organiser des activités dans leur localité. Des fiches sur d'autres sujets sont également disponibles dans cette section.

À propos du plan d'évacuation

(pour y accéder : cliquez sur *Matériel* et ensuite sur *Pour les adultes*)
Trois nouveaux documents sur le plan d'évacuation sont disponibles à cet endroit, soit :

- Le dépliant d'information *Préparer un plan d'évacuation, un jeu d'enfant!*
- La grille à imprimer pour dessiner un plan d'évacuation
- Le jeu-questionnaire *Pleins feux... sur le plan d'évacuation*

Conseils sur les articles pour fumeurs

(pour y accéder : cliquez sur *Conseils de prévention*)
Un nouveau texte intitulé *Fume, fumée, incendie* à télécharger a été ajouté à cette section. Le personnage, Géraldine, y explique les risques d'incendie associés aux articles pour fumeurs. Ce texte peut être utilisé pour votre bulletin ou votre journal local à la condition d'en mentionner la source.

Rubrique Congrès ACSIQ

Consultez les différentes conférences données par le personnel du ministère de la Sécurité publique lors du dernier congrès de l'ACSIQ tenu du 22 au 25 mai 2005.

Rubrique Publications

Les documents publiés par le Ministère sont maintenant classés par thèmes pour faciliter la recherche. Les thèmes sont les suivants :

- Prévention
- Intervention
- Formation
- Schéma de couverture de risques
- Statistiques
- Généralités

C'est dans *Généralités* que l'on trouve le bulletin *Hors Feu* et la *Trousse d'information au directeur de service de sécurité incendie*. ☺

Information :

Ministère de la Sécurité publique
www.msp.gouv.qc.ca/incendie



Congrès de l'ATPIQ

Date : 16 septembre 2005
Lieu : Mont-Tremblant
Thème : 40 ans de prévention
Téléphone : (450) 446-0211
Courriel : info@atpiq.org

Congrès de l'AQPVP

Date : 24-25 septembre 2005
Lieu : Sorel-Tracy
Thème : De nouveaux dangers, de nouveaux défis :
la sécurité des intervenants
Site Web : www.aqpvp.org

Le Challenge canadien des pompiers (Compétitions régionales)

Les compétitions de Rimouski

Date : 23-24 juillet 2005
Téléphone : (418) 724-3265
Personne-ressource : Sylvain Lévesque

Les compétitions de Longueuil

Date : 27 et 28 août 2005
Téléphone : (450) 463-7100, poste 2584
Site Web : www.incendielongueuil.com/competition
Courriel : mario.martin@incendielongueuil.com



Disponibles cet automne

Les programmes de formation des officiers

Par Carmen Larivière

Les programmes *Officier non urbain*, *Officier I* et *Officier II* seront offerts l'automne prochain.

Ces programmes, conçus par l'École nationale des pompiers du Québec, correspondent à la formation qui sera exigée à compter du 1^{er} septembre 2006 pour tous les officiers souhaitant travailler dans un service de sécurité incendie municipal. Rappelons que les exigences de formation sont fonction de la taille de la population desservie par le service et des tâches exercées par l'officier.

Voici une brève description de ces trois programmes.

Officier non urbain	Officier I	Officier II
<ol style="list-style-type: none"> Opérations (54 h) Matières dangereuses (42 h) Organisation des opérations d'urgence* (60 h) <p>* Le cours Recherche des causes et des circonstances d'un incendie est compris dans le cours.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Organisation des opérations d'urgence* (60 h) Organisation des activités de caserne (45 h) Instruction I (45 h) <p>* Le cours Recherche des causes et des circonstances d'un incendie est compris dans le cours.</p>	<ol style="list-style-type: none"> Gestion des opérations d'urgence (60 h) Gestion de la prévention et communication écrite (45 h) Gestion administrative (45 h)
156 heures	150 heures	150 heures

Les deux premiers cours du programme *Officier non urbain* seront donnés par les mêmes organismes qui offrent *Pompier II*. Le troisième cours d'*Officier non urbain* et les programmes *Officier I* et *Officier II* seront donnés par le Collège Montmorency, en collaboration avec de nombreux collèges partenaires. Notons que l'École a conçu les programmes *Officier I* et *Officier II*, mais qu'elle a chargé le Collège Montmorency de les développer.

Pour obtenir le certificat *Officier non urbain*, *Officier I* ou *Officier II*, il faut réussir les examens de chaque cours du programme.

Les pompiers qui deviendront officiers à temps plein d'ici le 1^{er} septembre 2006 devront être titulaires du Profil 2 *Gérer l'intervention* de l'attestation d'études collégiales *Gestionnaire en sécurité incendie* parce que le *Règlement sur la formation des membres des services d'incendie* s'applique encore à eux. En conséquence, le Collège Montmorency a modifié le

contenu du Profil 2 pour le rendre identique à celui d'*Officier I*. Sur demande, le candidat pourra recevoir une attestation du Collège pour le Profil 2.

Pour s'inscrire à un programme

- *Officier non urbain* : Communiquer avec le gestionnaire de formation de sa région qui a signé une entente avec l'École.
- *Officier I* et *Officier II* : Joindre le Collège Montmorency ou un collège partenaire de sa région. ✚

Information :

École nationale des pompiers du Québec
1 866 680-3677 (sans frais)
www.enpq.gouv.qc.ca

Le 1^{er} septembre 2005

Une date importante pour être réputé titulaire de *Pompier I*

Le pompier qui a réussi les neuf premiers modules (Niveau I) **au plus tard le 1^{er} septembre 2005** est réputé titulaire du certificat *Pompier I* de l'École nationale des pompiers du Québec en vertu du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*. Il peut donc exercer ses fonctions de pompier dans tout service municipal de sécurité incendie qui dessert moins de 25 000 habitants. Le pompier qui n'a pas terminé le Niveau I au 1^{er} septembre 2005 devra s'inscrire au programme *Pompier I*.

Pour faciliter le passage des modules du diplôme d'études professionnelles *Intervention en sécurité incendie* au programme *Pompier I*, l'École a mis sur pied un système d'équivalences. Pour s'en prévaloir, la seule condition est d'avoir réussi les modules ou les blocs visés au plus tard le 1^{er} septembre 2005. Il n'y a pas de date limite pour soumettre une telle demande à l'École, mais il est possible de le faire dès maintenant.

Information :

École nationale des pompiers du Québec
1 866 680-3677 (sans frais)
www.enpq.gouv.qc.ca

Identification des pompiers

Une norme et des gabarits sont disponibles

Par Marie-Pierre Blais

Depuis mai 2004, une norme et des gabarits pour produire des cartes d'identité pour le personnel des services de sécurité incendie et des vignettes pour identifier leur véhicule personnel sont disponibles au ministère de la Sécurité publique.

Comment les obtenir?

Les services de sécurité incendie ont le choix d'utiliser ou non le modèle de carte d'identité et de vignette proposé par le Ministère. Pour obtenir la version électronique de la norme et des gabarits à respecter pour produire la carte et la vignette, communiquer avec M^{me} Hélène St-Cyr. Cette norme et ces gabarits visent à uniformiser l'identification des pompiers à travers le Québec.



La carte et la vignette permettent aux pompiers d'établir leur identité auprès des policiers sur les lieux d'une intervention, principalement s'ils doivent s'y rendre avec leur véhicule personnel. La carte d'identité

et la vignette ne confèrent aucun autre avantage. Tous les corps de police seront prochainement informés de l'utilisation possible de ces documents d'identité par les pompiers. Rappelons que la vignette doit être placée bien en vue dans l'habitacle, par exemple accrochée au rétroviseur intérieur.

Les services de sécurité incendie sont responsables de la gestion de la carte d'identité et de la vignette. La recommandation d'améliorer l'identification des pompiers sur les lieux d'une intervention découle du *Groupe de travail sur la révision des pratiques de la Sûreté du Québec et des services de sécurité incendie lors d'interventions conjointes*. ✪

Information :

Ministère de la Sécurité publique
M. Yvan Chassé
(418) 643-1887 ou 1 866 702-9214 (sans frais)

Version électronique de la norme et des gabarits
M^{me} Hélène St-Cyr
(418) 643-9242 ou 1 866 702-9214 (sans frais)
helene.st-cyr@mssp.gouv.qc.ca

Mousse d'extinction de classe A Un groupe de travail se penche sur son utilisation

(K. L.) L'utilisation de la mousse d'extinction de classe A gagne en popularité au Québec. Par contre, l'absence d'indications concernant son utilisation préoccupe le milieu de la sécurité incendie. Pour se pencher sur la question, le ministère de la Sécurité publique a créé un groupe de travail formé de représentants du Ministère, de services de sécurité incendie et de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec. Ce comité a pour principal mandat d'apprécier les avantages et les inconvénients de la mousse. Il souhaite également déterminer les impacts de la mousse sur les tactiques de lutte contre l'incendie et sur la planification des opérations. Il prévoit déposer son rapport cet automne. ✪

Policiers-pompiers Un comité d'harmonisation a été mis en place

(K. L.) Le ministère de la Sécurité publique a mis sur pied récemment un comité permanent d'harmonisation policiers-pompiers pour favoriser une meilleure collaboration entre les policiers et les pompiers lors d'un incendie ou d'une intervention d'urgence et lors de la recherche des causes et de l'enquête policière à la suite d'un incendie. Ce comité prend la relève des deux groupes de travail dont le mandat consistait à départager les rôles respectifs des policiers et des pompiers lors d'interventions conjointes. À cet effet, ce nouveau comité prévoit, entre autres, recueillir et étudier les cas problématiques repérés par le milieu et proposer, au besoin, des pistes de solution. Plusieurs organisations font partie du comité, dont le ministère de la Sécurité publique, la Sûreté du Québec, l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec et l'Association des directeurs de police du Québec. ✪



Congrès de l'ACSIQ

Le Ministère était bien représenté

Le ministère de la Sécurité publique a participé activement au 37^e Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui a eu lieu à La Malbaie du 22 au 25 mai dernier. Le ministre de la Sécurité publique, M. Jacques P. Dupuis, et le sous-ministre, M^e Louis Dionne, sont venus tour à tour s'adresser aux participants. Leur visite et leur discours ont été fort appréciés. Quant au nouveau sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie, M. Michel C. Doré, il a profité du congrès pour échanger avec bon nombre de directeurs de services de sécurité incendie.

Six conférences ont aussi été prononcées par les différents responsables de dossiers au Ministère, en collaboration avec des membres des comités de travail. Le directeur du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie, M. Gilles Lemieux, a habilement tracé le bilan de l'année en sécurité incendie et a parlé des perspectives pour la prochaine année.

Le ministre de la Sécurité publique M. Jacques P. Dupuis



Photo : ACSIQ

Les présentations du ministère de la Sécurité publique sont disponibles dans son site Web : www.msp.gouv.qc.ca/incendie.

Les autres conférences peuvent être consultées dans le site de l'ACSIQ : www.acsiq.qc.ca.



Le Ministère était également bien représenté par les employés à son stand d'information. De nombreux participants sont venus y chercher des renseignements ou de la documentation sur des sujets comme les outils d'éducation du public, la déclaration des incendies ou encore les exigences concernant les véhicules et accessoires d'intervention. L'animation était de plus au rendez-vous avec la mascotte Chef du Service de sécurité incendie de Montréal. ❄



Photos : MSP

Le stand du Ministère



M^e Cyrille Delâge reçoit le Prix Paul-Perreault

Le coroner et commissaire-enquêteur aux incendies, M^e Cyrille Delâge, est le premier récipiendaire du Prix d'excellence Paul-Perreault, décerné par l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) lors de son congrès annuel de mai dernier. M^e Delâge était visiblement honoré de recevoir cette récompense.

Ce prix rend hommage à des personnes qui contribuent de façon remarquable à améliorer la sécurité incendie au Québec. Il a été institué à la mémoire de M. Paul Perreault, décédé en 2003. Passionné par son métier, M. Perreault a apporté beaucoup au milieu de la sécurité incendie, notamment pour une meilleure formation des pompiers. Parmi les fonctions qu'il a occupées, citons celle de directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Beloeil ainsi que celles de directeur et de président de l'ACSIQ pendant plusieurs années. ❄



Photo : ACSIQ

De gauche à droite : M. Serge Tremblay, président de l'ACSIQ, M^e Cyrille Delâge, M. Stéphane Perreault, fils de M. Paul Perreault et M^e Louis Dionne, sous-ministre de la Sécurité publique.

Le Colloque sur la sécurité civile attire plus de 400 participants

Par Karine Lemaire

Ce sont plus de 400 personnes, notamment des pompiers, des policiers et des intervenants en sécurité civile du milieu municipal et gouvernemental, qui ont participé au 5^e Colloque sur la sécurité civile organisé par le ministère de la Sécurité publique en février dernier.



Le colloque dont le thème était *Connaître ses risques pour ne rien laisser au hasard*, a été très apprécié des participants. Avec une dizaine de présentations et cinq conférences, dont celle de l'explorateur Bernard Voyer, le colloque a su faire le tour d'horizon de divers sujets d'intérêt. Parmi ceux-ci, notons la connaissance des risques et l'aménagement du territoire, les tremblements de terre, les inondations, les glissements de terrain, les pipelines et les risques alimentaires. De plus, le sous-ministre associé à la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie a profité du colloque pour faire le bilan et annoncer les perspectives d'avenir de la sécurité civile au Québec. ✪

Information :

Ministère de la Sécurité publique
www.msp.gouv.qc.ca/secivile, sous la rubrique *Colloques*

Mérite québécois de la sécurité civile

Neuf organismes ont été honorés pour leurs réalisations

(K. L.) Six mérites et trois mentions d'honneur ont été remis lors de la cérémonie du Mérite québécois de la sécurité civile 2005 tenue au Colloque sur la sécurité civile.

Prévention et préparation

Mérites

Comité municipal de la sécurité civile de la Ville de Stanstead
 Mise en place et intégration du Comité de citoyens de la sécurité civile

Ville d'Alma

Intégration du Registre pour l'évacuation des personnes handicapées sinistrées au plan municipal de mesures d'urgence

Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles

Planification, conception et implantation d'un plan de mesures d'urgence en milieu scolaire

Mentions

Cambior inc. Mine Doyon

Planification d'une simulation de catastrophe majeure dans une industrie minière

Comité des organismes humanitaires et communautaires pour l'aide aux personnes sinistrées de Montréal

Signature d'un protocole d'entente et intégration au Centre de coordination des mesures d'urgence de la Ville de Montréal

Intervention et rétablissement

Mérites

Ville de Saguenay

Les services rendus aux résidents sinistrés de Canton Tremblay (parois rocheuses)



Photo : MSP

Formation et communication

Mérites

École des pompiers du Campus Notre-Dame-de-Foy

Planification et réalisation du 3^e Colloque international en gestion des risques

Comité mixte municipal – industriel (CMMI) de Varennes

Planification et réalisation d'une campagne d'information sur les accidents industriels majeurs

Mentions

Ville de Terrebonne

Gestion et diffusion de l'information à la population et aux médias lors des inondations de la rivière des Mille-Îles ✪

Information :

Ministère de la Sécurité publique
www.msp.gouv.qc.ca/secivile, sous la rubrique *Mérites*

La gestion d'un événement CBRN au Québec

Par *Émilie Gosselin*

Lors de la journée d'information tenue le 22 mars dernier au Campus Notre-Dame-de-Foy, à Québec, des représentants de la Table québécoise de concertation CBRN ont fait état de l'avancement de leurs travaux sur la gestion des risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires (CBRN).

Les experts réunis pour l'occasion ont expliqué concrètement aux participants, à partir d'un scénario réaliste d'un événement terroriste, leurs rôles et leurs responsabilités sur le terrain en cas de catastrophe majeure. Des intervenants présents dans les stands d'information ont également répondu aux interrogations des participants.

Le scénario de l'événement terroriste

Il est 2 h du matin, le 13 octobre 2004. Sur la route 235, à Bedford, un homme au volant d'un camion brûle un feu rouge. Voyant qu'il est suivi par les policiers, il s'enfuit avec un complice qui le suit en voiture. Dans le camion abandonné, les policiers découvrent un document d'expédition qui leur indique que le conteneur est rempli de cyanure d'hydrogène, un produit extrêmement toxique. En poursuivant leurs recherches, les policiers découvrent qu'un engin explosif a été fixé au camion. Vers 5 h du matin, le camion explose à cause d'un autre engin explosif qui a échappé aux policiers. Un panache de fumée et de gaz se dégage. Des dizaines d'intervenants sont tués ou blessés.

Pour une des premières fois, des membres de la Table ont pu partager les résultats de leurs travaux. Ils ont abordé différents sujets, toujours en étroite relation avec le scénario proposé, comme :

- L'intervention de première ligne
- La coordination en sécurité civile
- Le soutien gouvernemental

Les conférenciers ont aussi discuté de la manière dont ils gèreraient la situation si un tel scénario se produisait. Les principaux points traités ont été :

- L'intervention des pompiers, des policiers et de leurs équipes spécialisées (matières dangereuses, explosifs et identité judiciaire)
- La mobilisation des centres hospitaliers et de leurs salles d'urgence par le ministère de la Santé et des Services sociaux
- L'appui offert aux intervenants par les responsables municipaux, régionaux et provinciaux en sécurité civile
- La mobilisation des deux véhicules spécialisés d'Urgence-Environnement, notamment pour évaluer la contamination et en faire le suivi
- La fermeture des routes et l'ouverture de voies de contournement par le ministère des Transports
- L'évaluation du risque alimentaire par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Cette journée a donc mis l'accent sur l'importance de se préparer collectivement. « Puisque les problématiques associées aux risques CBRN sont complexes, elles exigent l'expertise de plusieurs organisations. En ce



Photo : Karine Lemaire

Plus d'une dizaine de conférenciers ont participé à la journée CBRN de mars 2005, dont M. Jérôme Gagnon et M^{me} Marie-Christine Boulanger du ministère de la Sécurité publique, ainsi que l'inspecteur Marcel Savard, chef du Service de la lutte contre le terrorisme à la Sûreté du Québec.

sens, aucune évolution n'est possible sans le respect des rôles et des responsabilités de chacun », souligne une conseillère à la Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie au ministère de la Sécurité publique, M^{me} Marie-Christine Boulanger. « Ce partage exige beaucoup d'ouverture et nécessite une préparation commune sur différents plans, dont la formation, l'achat d'équipements, l'élaboration de procédures et de protocoles d'intervention », ajoute-t-elle.

La Table CBRN

C'est à l'automne 2002 que la Table québécoise de concertation CBRN a été créée par le ministère de la Sécurité publique. Elle réunit plusieurs responsables de la sécurité civile provenant du milieu municipal et gouvernemental, des services de sécurité incendie et des services de police. La Table vise à améliorer la capacité et la qualité de réponse des organisations. Pour y arriver, elle souhaite notamment élaborer une stratégie québécoise de formation qui tiendra compte des besoins propres à chacun des intervenants. Les membres de la Table travaillent aussi à élaborer une planification commune des interventions policières et de sécurité civile lors d'un événement terroriste.

L'état d'avancement des travaux de la Table a démontré que tous les milieux concernés travaillent activement pour être prêts à agir rapidement si une catastrophe survenait. Car, comme le disait si bien l'urgentologue, M. Wayne Smith, lors de la journée CBRN, « La prévention, c'est la meilleure médecine! ». ✪

Information :

Ministère de la Sécurité publique
Marie-Christine Boulanger
(418) 528-0679 ou 1 866 702-9214 (sans frais)
marie-christine.boulanger@msp.gouv.qc.ca

Une tournée d'information inspirée de la journée CBRN pourrait se tenir cet automne.

Programme conjoint de protection civile (PCPC)

Les municipalités et les MRC sont invitées à soumettre leurs projets

Par Karine Lemaire

Les municipalités et les MRC peuvent profiter des sommes offertes par le Programme conjoint de protection civile (PCPC) pour réaliser des projets de sécurité civile. Elles ont jusqu'au 1^{er} décembre de chaque année pour présenter leurs projets.

Ce programme de Sécurité publique et Protection civile Canada encourage notamment le gouvernement du Québec à assurer le développement de la sécurité civile sur son territoire grâce aux projets soumis, entre autres, par les municipalités et les MRC. Ces projets de sécurité civile concernent :

- la formation, comme des colloques et des exercices de sécurité civile;
- les télécommunications visant à améliorer les mécanismes de mobilisation des intervenants d'urgence et la coordination des interventions;
- la planification et la préparation, comme l'élaboration ou la mise à jour de plans de mesures d'urgence.

Notons que c'est le ministère de la Sécurité publique qui coordonne et administre le PCPC au Québec.

550 000 \$ pour le Québec

Le budget annuel alloué pour les projets québécois se situe autour de 550 000 \$. Peut s'y ajouter une partie de la somme de 1,3 million de dollars prévue à l'échelle canadienne pour la réalisation de projets particuliers. « Ces sommes ne sont pas allouées directement au Ministère. Elles sont plutôt mises de côté en vue de servir au financement des projets qui auront reçu l'approbation du sous-ministre adjoint de Sécurité publique et Protection civile Canada », explique M. Louis Vallée du ministère de la Sécurité publique. Généralement, lorsqu'un projet est accepté, le PCPC rembourse jusqu'à 50 % des dépenses admissibles effectuées par la MRC ou par la municipalité pour le réaliser.

Poser sa candidature

Les municipalités et les MRC qui désirent soumettre un projet PCPC doivent être disposées à avancer l'ensemble des fonds et à produire des rapports d'étape. De plus, le projet doit améliorer la capacité d'intervention en sécurité civile.

Si ces conditions sont satisfaites, les municipalités et les MRC peuvent remplir le formulaire de mise en candidature en prenant soin d'y joindre les documents requis. Pour les aider dans leurs démarches, les municipalités et les MRC peuvent consulter le guide de mise en candidature ou communiquer avec le conseiller en sécurité civile de leur région.

Grâce au PCPC, la Ville de Varennes a réalisé une campagne de communication.



Critères de sélection des projets

- Le degré de participation suscité dans le milieu
- L'effet d'entraînement provoqué dans l'entourage
- La sensibilisation des intervenants
- La viabilité du projet
- L'engagement financier de la municipalité ou de la MRC
- Le besoin au sein de la communauté
- La qualité de la demande et du projet

Dès que les municipalités et les MRC reçoivent l'avis qui confirme l'acceptation de leur projet, la date de signature et la somme allouée, elles peuvent commencer leurs travaux. « Pour garantir la plus grande diffusion possible des connaissances acquises et développées durant la réalisation de leur projet, les municipalités et les MRC doivent s'engager à mettre à la disposition du Ministère les documents pertinents décrivant les travaux exécutés, de même que les rapports ou les études qu'elles ont produits », précise M. Vallée.

Les dates à retenir

1 ^{er} décembre	Date limite pour soumettre un projet débutant en avril suivant
Fin avril	Confirmation de l'acceptation ou du refus du projet
1 ^{er} septembre	Remise du premier rapport d'étape
1 ^{er} décembre	Remise du deuxième rapport d'étape
31 mars	Date limite pour effectuer les dépenses
30 avril	Remise du dossier de réclamation et du rapport d'étape final

Les projets et les initiatives de sécurité civile soumis par les municipalités et les MRC doivent viser la réduction du nombre de blessures et de pertes de vies humaines dans les situations d'urgence, la diminution des dommages aux biens ou le maintien des services offerts dans de pareilles circonstances. Toutes les idées sont les bienvenues! ✪

Information :

Programme conjoint de protection civile
 Guide et formulaire de mise en candidature
www.msp.gouv.qc.ca/secivile, sous la rubrique
Soutien aux municipalités

Programme conjoint de protection civile (PCPC)

Exemples de projets

Par Karine Lemaire

Voici un bref aperçu de deux projets soumis par les Villes de Bécancour et de Varennes, qui ont été acceptés en 2003-2004.

Ville de Bécancour

Le projet : Concevoir un système de surveillance et d'alerte qui avisera la population en cas de sinistre d'origine naturelle ou technologique. Ce système doit permettre la mise en œuvre rapide et efficace des mesures d'urgence auprès de la population.

Les retombées positives :

- Déclenchement rapide de l'alerte à la population en cas de sinistre
- Engagement du milieu industriel dans les démarches visant à améliorer la sécurité des personnes qui vivent à proximité des sites industriels
- Diffusion du plan municipal de sécurité civile
- Diffusion et partage du système de surveillance et d'alerte avec les municipalités limitrophes

La viabilité du projet : Ce projet encouragera la collaboration et la mise en commun de ressources provenant du milieu municipal, des entreprises et des organismes gouvernementaux.

L'aide financière obtenue : 15 250 \$

« Le PCPC a permis à la Ville d'obtenir les ressources financières nécessaires à l'étude de son projet », estime le directeur général et coordonnateur des mesures d'urgence à la Ville de Bécancour, M. Jules Thibeault. « Elle pourra donc améliorer son système de détection et d'alerte pour assurer une plus grande sécurité à la population », ajoute-t-il.

Ville de Varennes

Le projet : Réaliser, dans le cadre des travaux du comité mixte municipal-industriel (CMMI) de Varennes, une campagne de communication des risques auprès de la population.

Les retombées positives :

- Informer et rassurer la population sur les risques technologiques présents
- Faire valoir les principes d'une gestion responsable
- Se doter des outils nécessaires pour répondre aux besoins

La viabilité du projet : La communication des travaux réalisés par les quatre industries membres du CMMI de Varennes provoquera un effet d'entraînement dans le milieu.

L'aide financière obtenue : 25 000 \$

« Le PCPC nous a permis d'établir un partenariat avec les gens de la sécurité civile qui ont travaillé étroitement avec nous à la réalisation de notre projet : réaliser une campagne de communication des risques qui avait pour thème *En cas d'accident industriel majeur, nous savons quoi faire* », souligne le conseiller aux communications à la Ville de Varennes, M. Pierre-Guy Dallaire. ★

Hors Feu

Bulletin d'information du ministère de la Sécurité publique
Volume 6, numéro 2, Été 2005
Tirage : 6 500 exemplaires

Hors Feu est publié trois fois par année par le Service des systèmes d'information, de la formation et de l'éducation du public de la Direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie. Ce bulletin est destiné aux gens qui travaillent en sécurité incendie.

Tout article de **Hors Feu** peut être reproduit à condition d'en mentionner la source. La reproduction à des fins commerciales doit être autorisée par le ministère de la Sécurité publique.

La version électronique du bulletin est disponible dans le site Web du Ministère à l'adresse www.msp.gouv.qc.ca/incendie, sous la rubrique *Publications*.

Pour un changement d'adresse ou toute autre correspondance :

Hors Feu

Direction du développement et du soutien en sécurité civile et en sécurité incendie
2525, boul. Laurier, 6^e étage, Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
karine.lemaire@msp.gouv.qc.ca
(418) 646-5675 ou 1 866 702-9214

Éditrice

Louise Bisson

Rédactrice en chef

Karine Lemaire

Comité d'orientation

Louise Bisson, Jean-François Bouchard, Gilles Lemieux et Robert Lortie

Rédacteurs

Marie-Pierre Blais, Lucie Boulanger, Émilie Gosselin, Line Lapointe et Carmen Larivière.

Collaboration spéciale

Benoît Matte

Collaborateurs

Pierre Boucher (MRC de L'Islet), Pierre-Guy Dallaire (Ville de Varennes), Marie-Christine Boulanger, Jacques Hébert, Yves Labonté, Carole Lachance, Robert Lortie, Hélène Roy, Jacques Tardif, Alyne Turcotte, Louis Vallée, Sylvain Valois et Louise Vandal (MSP), Éric Lacasse (AQVPV), Sylvain Lévesque (SSI Rimouski), Mario Martin (SSI Longueuil), Jean-Guy Ranger (ATPIQ) et Jules Thibeault (Ville de Bécancour).

Photo de la page couverture

Sylvain Pedneault

www.lentille.com www.aqspi.org

Sur la photo : une explosion cause un incendie majeur en février 2005 dans une résidence de Saint-Hyacinthe.

Révision linguistique

Joane Marquis et Josée Roy, Direction des communications

Graphisme

AlainShé

Impression

Les Ateliers de l'Établissement de détention de Québec

Distribution

Les Ateliers d'Elle

© Ministère de la Sécurité publique

ISSN : 1488 7703

Dépôt légal – Bibliothèque nationale du Québec, 2005

Nouveau guide pour les services de sécurité incendie

Guide d'application des exigences relatives aux véhicules et accessoires d'intervention

Ce guide est un outil de référence indispensable pour les services municipaux de sécurité incendie qui ont, conformément aux orientations ministérielles, à mettre en place un programme d'entretien des véhicules afin de s'assurer de leur fiabilité. Ils trouveront dans ce document les exigences d'homologation, d'attestation de performance et d'essais annuels pour tous les types de véhicules d'intervention.

Un exemplaire du guide a été transmis aux directeurs des services de sécurité incendie. ✦

Information : Ministère de la Sécurité publique
www.gouv.qc.ca/incendie, sous les rubriques *Intervention* et *Publications*



Un nouveau service de sécurité incendie régional dans la MRC de L'Érable

Sept des neuf services de sécurité incendie de la MRC de L'Érable se sont regroupés pour former le Service de sécurité incendie régional de L'Érable. Ce nouveau service dessert neuf des onze municipalités de la MRC. Les villes de Plessisville et de

Princeville ont conservé chacune leur propre service. Le service régional dessert aussi trois municipalités de la MRC de L'Amiante. Le nouveau service compte 113 pompiers et dessert plus de 12 000 habitants.

Signature d'une entente de coopération franco-québécoise

Le ministère de la Sécurité publique a signé une entente de coopération en matière de sécurité civile et de sécurité incendie en février dernier à Paris. Cette entente vise à accroître la collaboration entre le Québec et la France dans ce domaine.

La rencontre a également permis des échanges préliminaires sur des projets concrets de coopération, notamment en ce qui concerne l'éducation du public en sécurité incendie, la veille et les opérations en sécurité civile. ✦

Disponible aux Publications du Québec

Le nouveau Manuel des procédures de désincarcération

La deuxième édition du *Manuel des procédures de désincarcération* est maintenant disponible aux Publications du Québec. Ce document de référence et de formation résume les méthodes habituellement utilisées pour la désincarcération des victimes d'accidents routiers, ferroviaires, industriels et agricoles. Ce manuel, basé sur les normes de la *National Fire Protection Association* (NFPA), est utilisé dans le programme de formation *Pompier II* et le cours *Désincarcération* de l'École nationale des pompiers du Québec. ✦

Information :
Les Publications du Québec
1 800 463-2100
www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

